



Litige achat véhicule occasion

Par **paba**, le **06/12/2012** à **17:11**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion, et le vendeur n'est pas capable de me fournir le contrôle technique ni le coupon à mettre sur le pare brise. par contre ce contrôle a du être réalisé puisque sur la cate grise le prochain contrôle est à faire en octobre 2014 (voiture de + de 4 ans). J'ai envoyé un recommandé pour annuler la vente si le CT ne m'était pas fourni dans les 8 jours. Que dois je faire par la suite, si je n'ai pas de retour ?

Merci